



**PROGRAMMES  
DE  
MOBILITÉ**

**2012/2013**

Octobre 2011

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Vous suivez avec succès vos études à la Faculté de droit de Fribourg et aujourd'hui vous envisagez d'entreprendre un séjour de mobilité. Nous vous en félicitons.

L'un des atouts majeurs de la Faculté de droit de Fribourg est d'offrir à ses étudiants et étudiantes la possibilité d'intégrer dans leurs études un séjour d'un à deux semestres dans une autre université suisse, européenne ou au-delà des Océans. En effet, le juriste du XXI<sup>e</sup> siècle doit être en mesure de comprendre d'autres cultures juridiques, tout en soignant sa connaissance du droit suisse.

En ce début d'année académique, divers choix se présentent à vous. Vous allez décider si vous désirez intégrer dans vos études un séjour dans une autre université. Dans cette brochure, nous vous présentons les divers programmes de mobilité qui vous sont proposés. Depuis de nombreuses années, ces programmes permettent à de nombreux étudiants et étudiantes d'étudier et de vivre pendant un ou deux semestres dans une autre ville. A ce jour, nous vous proposons plus d'**une centaine de destinations**.

Si vous décidez d'effectuer un séjour de mobilité, sa qualité dépendra, pour l'essentiel, de vos intentions, de vos attentes et surtout de votre investissement dans ce projet.

Un séjour d'études c'est en premier lieu partir étudier dans une autre université, c'est, lorsque le séjour se déroule à l'étranger, découvrir un autre système juridique. C'est cependant aussi vivre dans une autre ville, un autre pays, avec d'autres coutumes, un autre mode de vie, une autre langue de communication ; ce sont de nouvelles rencontres. Au terme du séjour, **l'enrichissement est autant intellectuel que personnel**.

S'il vous reste des questions, des doutes, n'hésitez pas à nous contacter, ainsi que Mme Ingrid Kramer. Nous répondrons très volontiers à vos questions. N'hésitez pas non plus à discuter avec vos collègues qui vous ont précédé dans l'aventure Erasmus. Leurs expériences et les conseils qu'ils pourront vous donner seront très précieux.

Avec nos salutations les meilleures

Les Délégués aux relations internationales  
et des programmes d'échange de la Faculté de droit

## LES DELEGUES AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE LA FACULTE DE DROIT

- Prof. Marc Amstutz Programme Erasmus
- Prof. Eva Maria Belser Conventions
- Prof. Samantha Besson Réseaux d'échanges
- Prof. Astrid Epiney Center for Transnational Legal Studies, BENEFRI
- Prof. Pascal Pichonnaz Programme de double diplôme Fribourg / Paris II,  
Center for Transnational Legal Studies,  
Master of Laws in Cross-cultural Business Practice
- Prof. Isabelle Romy Master of Laws in Cross-cultural Business Practice
- Prof. Hubert Stöckli Alabama Program, Alabama Joint Offering
- Prof. Franz Werro Center for Transnational Legal Studies,  
Master of Laws in Cross-cultural Business Practice



# SOMMAIRE

1. La Mobilité Suisse, BENEFR
2. Le programme Erasmus (Life Long Learning Programme)
  - Le séjour d'études
  - Le stage
3. Le Double diplôme de bachelor et de master Fribourg/Paris II
4. The Center for Transnational Legal Studies (CTLS)
5. The Alabama Exchange Program
6. The International University College of Turin (IUC)
7. ISEP / CREPUQ / Conventions
8. Les séminaires spéciaux : Craiova , Galatasaray
9. The Summer Schools : Salzburg, Prato
10. Les règles de base et quand partir
11. Le calendrier académique
12. Les universités liées par un accord Erasmus
13. Les attentes à l'égard des étudiants et étudiantes
14. Les reconnaissances
15. Les mentions : droit européen, bilingue, droit des religions
16. Les profils
17. La mobilité et la formation « bilingue *plus* »
18. Le choix de l'université d'accueil et la procédure de sélection
19. La préparation du séjour
20. L'échéancier 2011/2012
21. Les adresses utiles

Récapitulatif

Notes personnelles

## 1. La Mobilité suisse / BENEFRI

- **Mobilité suisse** : Les étudiants et étudiantes qui le souhaitent peuvent, pendant leurs études, intégrer un séjour d'études de un à deux semestres dans une autre université suisse. Une convention-cadre conclue entre les universités suisses régit ce programme. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse Internet

[http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/swiss\\_mobility.php](http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/swiss_mobility.php)

- **BENEFRI** : Une convention entre les Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg (Convention BENEFRI) permet aux étudiants et étudiantes des trois universités de suivre des cours au niveau de Master et de passer les examens correspondants dans les deux autres universités partenaires.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse Internet

<http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/benefri.php>

## 2. Le programme ERASMUS (Life Long Learning Programme)

Le programme SOCRATES a été lancé en 1987 sous le nom de ERASMUS dans la Communauté européenne d'alors. Son objectif principal est d'encourager la mobilité des étudiants et étudiantes à travers l'Europe. Depuis sa création, le programme Socrates, dont le programme Erasmus est l'un des aspects, s'est développé en deux phases. Depuis 2007, la troisième phase du programme a débuté sous la dénomination « Life Long Learning Programme » en remplacement de la dénomination « Socrates ». **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Suisse participe à nouveau officiellement au programme Erasmus.**

L'Université de Fribourg participe au programme ERASMUS depuis la première année de son ouverture aux Etats non membres, soit depuis 1992-1993. La Faculté de droit s'est montrée particulièrement active et dynamique, autant dans l'accueil d'étudiants et étudiantes étrangers que dans l'envoi de ses étudiants et étudiantes à l'étranger.

### ■ **Le séjour de mobilité :**

Le programme permet aux étudiants et étudiantes d'effectuer **un séjour d'un ou de deux semestres** dans une université européenne, sans pour autant leur faire perdre une année d'études. Les étudiants et étudiantes reçoivent un soutien financier limité et le travail accompli dans l'université hôte est reconnu dans la mesure déterminée par la Commission des équivalences de la Faculté.

Il est possible de partir en Europe dans l'une des nombreuses facultés de droit avec lesquelles nous avons conclu un accord bilatéral.

L'étudiant ou l'étudiante qui part dans une université partenaire de la Faculté de droit de Fribourg jouit de certains avantages tels que la possibilité de recevoir un soutien financier et une prise en charge dans l'université d'accueil.

Une bourse de mobilité est accordée et financée par l'Union Européenne. Il s'agit d'allocations pour les coûts supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger (logement, frais de voyage, cours de langue, etc.). Le montant de la bourse varie selon le pays d'accueil et est payé en euros à l'exception des bourses pour la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Croatie et la Turquie.

Informations détaillées : <http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/erasmus> ).

## Nouveau

### ■ Le stage :

Le programme de stage Erasmus offre la possibilité d'effectuer un stage dans une entreprise en Europe tout en bénéficiant d'une bourse Erasmus.

#### 1. Stages Erasmus UniFr

L'étudiant ou l'étudiante trouve une place de stage et reçoit une bourse Erasmus par l'intermédiaire de l'Université de Fribourg. Le nombre de bourses est limité.

#### 2. Stages Erasmus SOL

L'étudiant ou l'étudiante postule pour une place de stage proposée par Swiss Occidental Leonardo (SOL) et reçoit la bourse Erasmus par l'intermédiaire de SOL. Le nombre de places est limité.

Informations détaillées et procédure :

<http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/traineeship>

### 3. Le Double diplôme de bachelor et de master Fribourg / Paris II Master of Law Suisse – Master en droit français

Les étudiants et étudiantes qui suivent leurs études en application de l'accord Paris II – Fribourg, obtiennent simultanément, à la fin de leurs études, le Master of Law suisse de l'Université de Fribourg et le master français de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Ce programme particulièrement exigeant impose **un rythme et une rigueur de travail soutenus**. L'expérience enseigne qu'il y a souvent des difficultés académiques, administratives, éventuellement linguistiques, auxquelles les étudiants et étudiantes sont confrontés dès le départ, ainsi que tout au long des études. Toutefois, lorsque ces écueils sont

surmontés, le programme Fribourg / Paris II représente une chance extraordinaire, pour **un enrichissement intellectuel et personnel**. De nombreux étudiants et étudiantes de Fribourg et de Paris ont profité de cette opportunité et ont ainsi pu trouver des places de choix dans la suite de leur carrière professionnelle.

<b>Programme:</b>	<i>Variante a)</i>	2 premières années à Paris, dernières années (3 ans) à Fribourg
	<i>Variante b)</i>	2 premières années à Fribourg, dernières années (3 ans) à Paris

L'une des particularités des études selon l'Accord Paris II – Fribourg, quel que soit l'ordre d'études choisi, est la rédaction finale d'un « **mémoire de droit comparé (suisse – français)** », par les étudiants et étudiantes de Fribourg et de Paris à l'issue de la 2<sup>e</sup> tranche d'études de 2 ans et demi.

<b>Comment s'inscrire?</b>	<p>Le dossier de candidature se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ formule de préinscription (<a href="http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/paris2.php">http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/paris2.php</a>)</li><li>■ CV avec photo</li><li>■ lettre de motivation</li><li>■ <i>pour la variante a)</i> des notes de la maturité et/ou de l'année précédant la maturité (la moyenne des notes ne doit pas être inférieure à 4,5)</li><li>■ <i>pour la variante b)</i> les notes de lur I (la note moyenne ne doit pas être inférieure à 4,5) ou / et éventuellement IUR II</li><li>■ autres documents (pouvant soutenir la candidature)</li></ul>
----------------------------	--

Envoyer ou déposer le dossier de candidature **en quatre exemplaires** (un original et trois copies) au Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit.

<b>Sélection:</b>	par la Commission Paris II, sur la base du dossier d'inscription et d'un entretien avec chaque candidat et candidate.
-------------------	---

<b>Règlement:</b>	Règlement du 29 janvier 2007 relatif au double diplôme de bachelor et de master Fribourg / Paris II
-------------------	---

<b>Information</b>	<p>La brochure de présentation ainsi que la formule d'inscription sont téléchargeables à partir du site Internet : <a href="http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/paris2.php">http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/paris2.php</a> . La brochure est également disponible auprès du Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit.</p>
--------------------	---



## 4. The Center for Transnational Legal Studies, London (CTLS)

Situé à Londres, le « Center for Transnational Legal Studies » (CTLS) a été fondé en 2008, sous l'égide de Georgetown Law, par onze facultés de droit comptant parmi les plus prestigieuses du monde entier, dont la Faculté de droit de Fribourg.

Le séjour peut être de un ou de deux semestres. Les cours se concentrent sur le droit transnational, le droit international et le droit comparé. L'enseignement est assuré par les professeurs des universités fondatrices et partenaires. L'enseignement a lieu exclusivement en anglais. L'objectif du CTLS est de former des juristes capables de traiter des questions et des problèmes transfrontaliers.

**Conditions :** Un séjour d'études au CTLS n'est possible qu'après avoir réussi le Bachelor of Law. Une bonne maîtrise de l'anglais est exigée.

**Comment s'inscrire:** Le dossier de candidature se compose de :

- formule d'inscription <http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/ctls.php>
- CV avec photo
- lettre de motivation
- attestation intermédiaire de notes
- certificat de langue (si un tel certificat n'est pas disponible, la Commission de sélection se réserve le droit d'exiger un test de langue)
- autres documents (pouvant soutenir la candidature)

Envoyer ou déposer le dossier de candidature **en trois exemplaires** (un original et deux copies) au Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit.

**Places disponibles:** sept places disponibles par semestre

**Sélection:** par la Commission CTLS, sur la base du dossier d'inscription et d'un entretien avec chaque candidat et candidate.

**Taxes d'études:** Les étudiants et étudiantes sélectionnés restent immatriculés à Fribourg et continuent de payer leurs taxes d'études à Fribourg. A cela s'ajoute une taxe d'études au CTLS de SFr. 1'500.- par semestre.

**Reconnaissance :** Les principes de reconnaissance des examens réussis à l'étranger déterminés par la Commission des équivalences s'appliquent aux épreuves passées lors du séjour au CTLS. Les notes des examens réussis au CTLS et reconnus sont converties selon l'échelle de notes de Fribourg et intégrées à l'attestation de Fribourg.

<b>Partenaires</b>	Georgetown Law, Free University of Berlin, ESADE University Barcelona, University of Fribourg, Hebrew University of Jerusalem, King's College London, University of Melbourne, National University of Singapore, University of Sao Paulo, University of Torino, University of Toronto, Universidad Nacional Autonoma de Mexico
<b>Informations complémentaires</b>	La brochure d'information est disponible auprès du Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit, ainsi que sur le site : <a href="http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/ctls.php">http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/ctls.php</a>

## 5. The Alabama Exchange Program

The Alabama Exchange Program is based on a long established cooperation between the University of Fribourg Law Faculty and the University of Alabama ("UA") School of Law in Tuscaloosa, Alabama, USA ([www.law.ua.edu](http://www.law.ua.edu)). This Exchange Program provides a unique opportunity for students from Fribourg to gain an understanding of US law and to obtain insights into academic and student life while receiving academic credits (8 ECTS) for the courses successfully attended and completed. This year's Program takes place from the beginning of August to mid-September.

The academic program at UA consists of the survey course and two regular classes. In the survey course, UA law professors will provide you with a general introduction into their subject areas. In addition, you are required to take one first year class, while you are free to select your second class from the curriculum offered by the UA Law School during the fall term. Your total course load thus amounts to 10 hours per week.

Access to the Exchange Program is limited. Acceptance into the program is contingent on successfully passing our application procedure, which includes, among other things, an English proficiency test administered by the University's Language Center. Furthermore, we expect you to be an ambassador of goodwill from our University. Finally, you will have to be willing and prepared to assist in some of the activities organized for the UA Law Students during their visit in Fribourg (Beginning of June to beginning of July 2012 and be of assistance to the next generation of outgoing students.

Please note: Students who graduate in the summer of 2012 are not eligible for the Exchange Program. (Sources: Lehrstuhl für Zivil- und Handelsrecht, Prof. H. Stöckli)

Additional information is posted on the following website: <http://www.unifr.ch/zrhr/Home/alabama>

## 6. The International University College of Turin (IUC)

La Faculté de droit de Fribourg s'est engagée dans un partenariat avec l'IUC. Elle y est représentée par le Prof. Franz Werro, membre du comité directeur de l'IUC.

L'International University College of Turin a été fondé en 2006 dans le but d'étudier le droit, l'économie et la finance avec une approche interdisciplinaire et comparative. Les étudiants et étudiantes viennent du monde entier. La langue d'enseignement est l'anglais.

Le partenariat avec l'IUC concerne trois programmes :

- LL.M. degree in Comparative Law, Economics and Finance (CLEF)
- Master of Science Degree in Comparative Law, Economics and Finance (MSc CLEF)
- Programme d'échange d'une durée d'un, de deux ou de trois trimestres

Informations complémentaires : [www.iuctorino.it](http://www.iuctorino.it)

Les personnes intéressées par un séjour d'études à l'IUC peuvent s'adresser au Prof. Franz Werro ou au Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit.

## 7. ISEP / CREPUQ / Conventions

**ISEP** (International Student Exchange Program)

Le programme ISEP (International Student Exchange Program) est un programme d'échange avec une centaine d'universités privées ou publiques des Etats-Unis (US-International ISEP-Exchanges) et une trentaine d'universités réparties dans le monde entier (International-to-International ISEP-Exchanges) pour un séjour d'études de 1 à 2 semestres.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/isep>

**CREPUQ** (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec)

L'Université de Fribourg fait partie du programme CREPUQ et donne la possibilité à ses étudiants d'accomplir un séjour d'études d'un ou deux semestres dans un des 16 établissements universitaires québécois.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/crepuq>

**Conventions**

L'Université de Fribourg a conclu des conventions et des accords bilatéraux ou multilatéraux avec de nombreuses universités étrangères. Ces conventions et accords prévoient des coopérations scientifiques et des échanges d'étudiants dans un domaine particulier ou pour l'ensemble des facultés.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/convention>

## 8. Les séminaires spéciaux: Craiova , Galatasaray

### ■ Le Programme Galatasaray – Fribourg

Le programme Galatasaray – Fribourg permet en principe tous les deux ans à une dizaine d'étudiants et étudiantes de participer à un séminaire à l'Université de Galatasaray (Istanbul). En revanche, une dizaine d'étudiants et étudiantes turcs viennent passer une semaine à Fribourg. Ces deux séminaires portent sur des comparaisons entre des aspects de droit privé suisse et turc. Les discussions ont lieu en français, qui est également la langue d'enseignement à l'Université de Galatasaray. Les participants et participantes hébergent leur correspondant ou correspondante turc pendant le séjour à Fribourg et réciproquement. Les étudiants et étudiantes doivent assumer exclusivement les frais de transport (env. SFr. 500.–).

Professeurs responsables du programme : Prof. Pascal Pichonnaz, Prof. Franz Werro, Prof. Pelin Isintan

Les étudiants et étudiantes de Fribourg qui souhaitent participer au programme doivent se référer aux informations publiées sur le site du Prof. Pichonnaz

<http://www.unifr.ch/dpr/index.php>

### ■ Le Séminaire commun de droit pénal « Fribourg – Craiova »

Le Séminaire commun de droit pénal « Fribourg – Craiova » permet à une dizaine d'étudiants et d'étudiantes de Fribourg et à une dizaine d'étudiants et d'étudiantes de Craiova d'étudier un thème commun et de se rencontrer alternativement une année à Fribourg, une année à Craiova, pour travailler ensemble et échanger leurs connaissances sur les sujets étudiés. Le thème varie chaque année. Le but du séminaire consiste en l'étude au semestre d'automne d'un sujet déterminé. De ce travail de recherche l'étudiant en tire un travail écrit. Dans un second temps, il s'agit pour l'étudiant de préparer une présentation orale du sujet pour le séjour commun entre les étudiants et étudiantes de Fribourg et de Craiova, qui aura lieu au semestre de printemps.

Professeur responsable du programme : Prof. Nicolas Queloz, en collaboration avec M. Raphaël Brossard (collaborateur scientifique) et des collègues de la Faculté de droit de l'Université de Craiova (Roumanie)

Les étudiants et étudiantes qui souhaitent participer au Séminaire commun Fribourg – Craiova doivent se référer aux informations publiées sur le site <http://www.unifr.ch/dpcrim/>.

## 9. The Summer Schools: Salzburg, Prato

La Faculté de droit de Fribourg s'est engagée en tant que partenaire dans plusieurs programmes d'été. Cet engagement permet dans certains cas d'obtenir des conditions

préférentielles pour les étudiants et étudiantes de la Faculté. *Les informations ci-dessous sont données sous réserve de modifications*

<b>Programme</b>	<b>Summer School "European Private Law" Salzburg</b> organisé par l'Université de Salzburg
	Professeur responsable à Fribourg : Prof. Pascal Pichonnaz
<b>Durée :</b>	Fin juin – mi-juillet
<b>Champ d'études :</b>	Droit privé européen
<b>Langue d'études :</b>	Principalement en anglais, quelques cours en allemand et en français. Dans les ateliers, l'allemand, le français, l'italien et l'espagnol peuvent également être utilisés.
<b>Reconnaissance :</b>	Le cours d'été en droit privé européen fait partie des <b>crédits spéciaux</b> : 2 ECTS (+ 1 ECTS en cas de rédaction du travail écrit final à Salzburg).
<b>Lieu :</b>	Salzburg, Autriche
<b>Taxes d'études :</b>	300 Euros Non inclus : voyage, logement, frais de séjour.
<b>Bourses</b>	<b>Des bourses – réduction des taxes d'études – sont offertes aux étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de Fribourg</b>
<b>Informations</b>	Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit et <a href="http://www.uni-salzburg.at">www.uni-salzburg.at</a>
<b>Inscription:</b>	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars auprès du Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit. Formule d'inscription : <a href="http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/summer_uni.php">http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/studiesabroad/summer_uni.php</a> Une sélection est effectuée pour attribuer les réductions de taxes d'études. Pour participer au cours d'été les étudiants doivent au moins avoir réussi Droit des obligations I.
<b>Programme</b>	<b>Prato Law Program</b> organisé par Monash University Law School (Australie)
	Professeur responsable à Fribourg : Prof. Franz Werro
<b>Durée :</b>	Fin mars – mi-juillet
<b>Programme d'études :</b>	Le programme est composé d'unités de cours. Chaque étudiant ou étudiante choisit les unités qu'il / elle veut suivre. <a href="http://www.ita.monash.edu/">http://www.ita.monash.edu/</a>
<b>Langue d'études :</b>	Anglais
<b>Reconnaissance :</b>	Principes de reconnaissance appliqués par la Commission des équivalences
<b>Lieu :</b>	Prato, Italie

<b>Taxes d'études :</b>	Les étudiants et étudiantes provenant d'universités partenaires du programme paient une taxe administrative. A cela s'ajoute les frais de voyage, de logement et de séjour.
<b>Informations</b>	Bureau Erasmus et relations internationales de la Faculté de droit et <a href="http://www.ita.monash.edu/">http://www.ita.monash.edu/</a>
<b>Inscription:</b>	Information pas encore disponible

## 10. Les règles de base et quand partir

**Chaque étudiant et chaque étudiante a la possibilité d'effectuer un séjour de mobilité de un à deux semestres dans une autre faculté, en Suisse ou à l'étranger. Le système des profils en master élargit même les possibilités de reconnaissance des cours suivis à l'étranger.**

**Les règles de base pour effectuer un séjour dans une autre Faculté sont les suivantes :**

- la première condition pour effectuer un séjour dans une autre faculté est la **réussite de l'examen IUR II** ;
- pour certains programmes, les étudiants et étudiantes doivent avoir terminé leur bachelor avant de pouvoir effectuer le séjour désiré ;
- les examens doivent être passés et réussis lors de la session précédant le départ, en fonction de la concordance (ou de la non-concordance) entre les calendriers académiques de Fribourg et de l'université hôte (voir chapitre 3) ;
- de bonnes connaissances de la langue du pays d'accueil et/ou de l'université d'accueil (français, allemand, italien, espagnol) ou d'anglais (Finlande, Suède, Norvège, Pologne) sont indispensables pour pouvoir suivre les cours et passer des examens ;
- le séjour peut se faire soit en troisième, soit en quatrième, soit en cinquième année d'études (sous réserve de conditions spécifiques pour certains programmes) ;
- lors d'un séjour d'études à l'étranger, le droit national du pays d'accueil ne peut être reconnu à la place du droit national suisse pour le bachelor, mais une reconnaissance est en principe possible pour certains profils du master ;
- les travaux de séminaires peuvent être reconnus ;
- **au maximum 35 crédits du master (tous types de mobilité confondus) peuvent être reconnus.**

**Partir en 3<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> ?**

**Le choix de partir en 3<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> année dépend de la façon dont chaque étudiant ou étudiante organise son programme d'études.**

**Partir en 3<sup>e</sup> année** permet d'« accumuler » des reconnaissances pour le niveau master (uniquement séjour Erasmus) ainsi que quelques cours au niveau bachelor. Lors d'un séjour d'études à l'étranger, de toutes les épreuves composant l'examen IUR III, seule la philosophie du droit peut faire l'objet d'une reconnaissance. De retour du séjour, il faut alors terminer son bachelor (3<sup>ème</sup> année) avant d'entreprendre les études de master. Cette dernière partie peut

alors être beaucoup plus courte, compte tenu des reconnaissances acquises (maximum 35 crédits ECTS !).

Dans le cadre de la mobilité suisse, des cours composant IUR III peuvent être suivis et reconnus, pour autant que les conditions de reconnaissances soient remplies.

**Partir en 3<sup>ème</sup> année** permet également aux étudiants et étudiantes qui souhaitent obtenir leur bachelor avec la mention bilingue en effectuant toute la 3<sup>ème</sup> année (IUR III) dans la seconde langue d'études de se préparer en effectuant un séjour dans un pays et une université correspondants à leur seconde langue d'études (France, Allemagne, Autriche). Au retour, cette immersion leur permettra d'être plus à l'aise dans la seconde langue d'études.

**Partir en 4<sup>ème</sup> année** permet d'effectuer « en direct » une partie du master dans une autre faculté. Au retour, il faut demander la reconnaissance des examens réussis et entreprendre la fin des études de master.

**Partir en 5<sup>ème</sup> année** permet de terminer ses études par un séjour dans une autre faculté. Cela présuppose une planification détaillée des études, un choix attentif des cours suivis et des examens passés dans l'autre faculté, et une coordination des échéances tant dans l'université d'accueil qu'à Fribourg (dates des examens, remises des résultats, délai pour obtenir la reconnaissance, etc.).

## 11. Le calendrier académique

### Calendrier des semestres pour les années 2012 à 2013

#### ■ Année académique 2012/2013

*Semestre d'automne 2012*

17 septembre – 21 décembre 2012

*Semestre de printemps 2013*

18 février 2013 – 28 mars 2013

8 avril 2013 – 31 mai 2013

#### ■ Année académique 2013/2014

*Semestre d'automne 2013*

16 septembre – 20 décembre 2013

*Semestre de printemps 2014*

17 février 2014 – 17 avril 2014

28 avril 2014 – 30 mai 2014

L'année académique débute à la **mi-septembre**. Pratiquement, cela correspond à une harmonisation de notre calendrier avec les calendriers académiques de bon nombre d'universités en Europe.

**Dans beaucoup de cas, le fait de se présenter aux examens de la session d'automne n'est plus un empêchement au séjour de mobilité. Toutefois, quelle que soit la période de séjour et la ou les sessions d'examens correspondantes, il reste de la responsabilité de chaque étudiant et de chaque étudiante de vérifier la compatibilité du calendrier académique de Fribourg avec celui de l'université d'accueil qu'il a choisi, sachant que nous attendons de nos étudiants et étudiantes qu'ils suivent les cours dans l'université d'accueil dès le premier jour et qu'ils participent également aux séances d'information et d'accueil, ainsi qu'éventuellement aux cours intensifs de langues précédant le début des cours.**

Nous tenons également à mettre en évidence le point suivant : *Lorsque les examens sont passés à la session d'automne, les étudiants et étudiantes inscrits pour un séjour de mobilité, principalement pour un séjour à l'étranger, préparent simultanément leur séjour.* Cela implique notamment qu'ils auront résilié leur contrat de bail à Fribourg, qu'ils auront conclu un nouveau contrat de bail dans la ville où ils vont étudier, qu'ils auront peut-être déjà acheté leur billet d'avion, etc.. Un échec aux épreuves de la session d'automne peut conduire à une annulation du séjour, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'examen IUR II et entraîner donc des difficultés administratives et une perte financière.

## 12. Les universités liées par un accord ERASMUS

<b>Universités</b>	<b>Site web</b>	<b>Places</b>
<b><u>Allemagne</u></b>		
Universität Augsburg	<a href="http://www.uni-augsburg.de">www.uni-augsburg.de</a>	3
Freie Universität Berlin	<a href="http://www.fu-berlin.de/jura">www.fu-berlin.de/jura</a>	1
Humboldt-Universität zu Berlin	<a href="http://www.rewi.hu-berlin.de">www.rewi.hu-berlin.de</a>	2
Rheinische Friedrichs-Wilhelms-Universität Bonn	<a href="http://www.jura.uni-bonn.de">www.jura.uni-bonn.de</a>	4
Albert-Ludwigs-Universität Freiburg	<a href="http://www.jura.uni-freiburg.de">www.jura.uni-freiburg.de</a>	4
Bucerius Law School (Hamburg)*	<a href="http://www.law-school.de">www.law-school.de</a>	1
Universität Hannover	<a href="http://www.jura.uni-hannover.de">www.jura.uni-hannover.de</a>	6
Ruprecht-Karls Universität Heidelberg	<a href="http://www.uni-heidelberg.de/institute/fak2">www.uni-heidelberg.de/institute/fak2</a>	4
Universität zu Köln	<a href="http://www.uni-koeln.de/jur-fak/zib/">www.uni-koeln.de/jur-fak/zib/</a>	6
Universität Leipzig	<a href="http://www.uni-leipzig.de/~jura">www.uni-leipzig.de/~jura</a>	3
Universität Mannheim	<a href="http://www.jura.uni-mannheim.de">www.jura.uni-mannheim.de</a>	2
Ludwig – Maximilians – Universität München	<a href="http://www.jura.uni-muenchen.de">www.jura.uni-muenchen.de</a>	1
Universität Potsdam	<a href="http://www.uni-potsdam.de">www.uni-potsdam.de</a>	1
Eberhard-Karls-Universität Tübingen	<a href="http://www.jura.uni-tuebingen.de/">www.jura.uni-tuebingen.de/</a>	3
Bayerische Julius-Maximilians-Universität Würzburg	<a href="http://www.uni-wuerzburg.de/fakultaet/?w=jura">www.uni-wuerzburg.de/fakultaet/?w=jura</a>	3
<b><u>Angleterre</u></b>		
University of Bradford	<a href="http://www.brad.ac.uk/external/">www.brad.ac.uk/external/</a>	2
University of Durham	<a href="http://www.dur.ac.uk">www.dur.ac.uk</a>	3
University of East Anglia (Norwich)	<a href="http://www.uea.ac.uk/international">www.uea.ac.uk/international</a>	2
University of Glasgow	<a href="http://www.law.gla.ac.uk">www.law.gla.ac.uk</a>	2
University of Southampton	<a href="http://www.soton.ac.uk/~law">www.soton.ac.uk/~law</a>	2
<b><u>Autriche</u></b>		
Karl-Franzens-Universität Graz	<a href="http://www.uni-graz.at">www.uni-graz.at</a>	1
Johannes Kepler Universität Linz	<a href="http://www.jku.at">www.jku.at</a>	3
Universität Salzburg	<a href="http://www.sbg.ac.at">www.sbg.ac.at</a>	2
Universität Wien	<a href="http://www.univie.ac.at">www.univie.ac.at</a>	4
<b><u>Belgique</u></b>		
Universiteit Antwerpen	<a href="http://www.ua.ac.be">www.ua.ac.be</a>	3
Université Libre de Bruxelles	<a href="http://www.ulb.ac.be">www.ulb.ac.be</a>	2
Vrije Universiteit Brussel (Droit Criminologie)	<a href="http://www.vub.ac.be">www.vub.ac.be</a>	2
Universiteit Gent	<a href="http://www.rug.ac.be">www.rug.ac.be</a>	2
Katholieke Universiteit Leuven	<a href="http://www.kuleuven.ac.be">www.kuleuven.ac.be</a>	2
Université de Liège	<a href="http://www.ulq.ac.be">www.ulq.ac.be</a>	2
Université Catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)	<a href="http://www.uclouvain.be/">www.uclouvain.be/</a>	2
<b><u>Danemark</u></b>		
University of Copenhagen	<a href="http://www.jur.ku.dk">www.jur.ku.dk</a>	2
<b><u>Espagne</u></b>		
Universitat Autònoma de Barcelona	<a href="http://www.uab.es">www.uab.es</a>	2

<b>Universités</b>	<b>Site web</b>	<b>Places</b>
Universitat Ramon Llull ESADE (Barcelona)	<a href="http://www.esade.edu">www.esade.edu</a>	2
Universitat Pompeu Fabra	<a href="http://www.upf.es">www.upf.es</a>	2
Universitat Internacional de Catalunya	<a href="http://www.uic.es">www.uic.es</a>	2
Universidad de Deusto (Bilbao)	<a href="http://www.deusto.es">www.deusto.es</a>	1
Euskal Herriko Unibertsitatea (Bilbao)	<a href="http://www.ehu.es">www.ehu.es</a>	2
Universitat Jaume I (Castello de la Plana)	<a href="http://www.uji.es">www.uji.es</a>	1
Universidad de las Palmas de Gran Canaria	<a href="http://www.ulpgc.es/">www.ulpgc.es/</a>	2
Universidad Autonoma de Madrid	<a href="http://www.uam.es">www.uam.es</a>	2
Universidad Carlos III de Madrid	<a href="http://www.uc3m.es">www.uc3m.es</a>	2
Universidad Complutense de Madrid	<a href="http://www.ucm.es">www.ucm.es</a>	4
Universidad San Pablo CEU (Madrid)	<a href="http://www.ceu.es">www.ceu.es</a>	2
Universidad Pontificia Comillas de Madrid	<a href="http://www.upco.es">www.upco.es</a>	6
Universidad Publica de Navarra (Pamplona)	<a href="http://www.unavarra.es">www.unavarra.es</a>	1
Universidad de la Rioja	<a href="http://www.unirioja.es">www.unirioja.es</a>	2
Universidad de Salamanca	<a href="http://www.usal.es">www.usal.es</a>	1
Universidad de Santiago de Compostela	<a href="http://www.usc.es">www.usc.es</a>	2
Universidad de Castilla-La Mancha (Toledo)	<a href="http://www.uclm.es">www.uclm.es</a>	2
Universidad Cardenal Herrera CEU (Valencia)	<a href="http://www.uch.ceu.es">www.uch.ceu.es</a>	1
<b><u>Finlande</u></b>		
Joensuun Yliopisto (Joensuu)	<a href="http://www.joensuu.fi">www.joensuu.fi</a>	2
Lapin Yliopisto (Rovaniemi, Laponie)	<a href="http://www.ulaplant.fi">www.ulaplant.fi</a>	2
Turun Yliopisto (Turku)	<a href="http://www.utu.fi">www.utu.fi</a>	2
<b><u>France</u></b>		
Université de Franche-Comté (Besançon)	<a href="http://www.univ-fcomte.fr">www.univ-fcomte.fr</a>	2
Université Montesquieu-Bordeaux IV	<a href="http://www.u-bordeaux4.fr">www.u-bordeaux4.fr</a>	2
Université de Cergy Pontoise	<a href="http://www.u-cergy.fr/index.html">www.u-cergy.fr/index.html</a>	2
Université d'Auvergne (Clermont Ferrand)	<a href="http://www.u-clermont1.fr">www.u-clermont1.fr</a>	2
Université d'Evry (Val d'Essone)	<a href="http://www.univ-evry.fr">www.univ-evry.fr</a>	2
Université Pierre Mendès France de Grenoble	<a href="http://www.upmf-grenoble.fr">www.upmf-grenoble.fr</a>	3
Université du Havre	<a href="http://www.univ-lehavre.fr">www.univ-lehavre.fr</a>	2
Université de La Réunion	<a href="http://www.univ-reunion.fr">www.univ-reunion.fr</a>	2
Université de Montpellier I	<a href="http://www.univ-montp1.fr">www.univ-montp1.fr</a>	2
Universite de Nice-Sophia Antipolis	<a href="http://www.unice.fr">www.unice.fr</a>	2
Université Pantheon-Assas	<a href="http://www.u-paris2.fr">www.u-paris2.fr</a>	6
Université Paris Ouest Nanterre La Défense	<a href="http://www.u-paris10.fr">www.u-paris10.fr</a>	2
Université de Pau et des Pays de l'Adour	<a href="http://www.univ-pau.fr">www.univ-pau.fr</a>	2
Université de Poitiers	<a href="http://www.univ-poitiers.fr">www.univ-poitiers.fr</a>	3
Institut d'études politiques de Rennes	<a href="http://www.rennes.iep.fr/">www.rennes.iep.fr/</a>	1
Université de Rouen	<a href="http://www.univ-rouen.fr">www.univ-rouen.fr</a>	4
Université de Strasbourg	<a href="http://www.unistra.fr">www.unistra.fr</a>	4
<b><u>Grèce</u></b>		
National and Kapodistrian University of Athens	<a href="http://www.uoa.gr">www.uoa.gr</a>	2
Panteion University of Social and Political Sciences	<a href="http://www.panteion.gr">www.panteion.gr</a>	2
Aristotle University of Thessaloniki	<a href="http://www.auth.gr/home/index_en.html">www.auth.gr/home/index_en.html</a>	1
<b><u>Hongrie</u></b>		
Pazmany Peter Katolikus Egyetem (Budapest)	<a href="http://www.jak.ppke.hu/anqol/index.html">www.jak.ppke.hu/anqol/index.html</a>	2
<b><u>Irlande</u></b>		
University College Dublin	<a href="http://www.ucd.ie/~global">www.ucd.ie/~global</a>	5
<b><u>Islande</u></b>		
University of Iceland (Reykjavik)	<a href="http://www.hi.is">www.hi.is</a>	1
<b><u>Italie</u></b>		
Universita di Bologna	<a href="http://www.unibo.it">www.unibo.it</a>	2
Universita degli Studi di Brescia	<a href="http://www.unibs.it/">www.unibs.it/</a>	2
Universita degli Studi di Firenze	<a href="http://www.unifi.it">www.unifi.it</a>	1
Universita degli Studi di Genova	<a href="http://www.unige.it">www.unige.it</a>	2
Universita degli Studi di Milano Bicocca	<a href="http://www.unimib.it">www.unimib.it</a>	2

<b>Universités</b>	<b>Site web</b>	<b>Places</b>
Universita degli Studi di Milano	<a href="http://www.unimi.it/">www.unimi.it/</a>	2
Universita degli Studi di Napoli Federico II	<a href="http://www.unina.it/">www.unina.it/</a>	2
Universita degli Studi di Perugia	<a href="http://www.unipg.it">www.unipg.it</a>	1
Universita delgi Studi del Piemonte Orientale	<a href="http://www.unipmn.it">www.unipmn.it</a>	2
Universita degli Studi di Roma La Sapienza	<a href="http://www.uniroma1.it">www.uniroma1.it</a>	4
Universita degli Studi di Roma Tor Vergata	<a href="http://web.uniroma2.it/">web.uniroma2.it/</a>	2
Universita degli Studi di Siena	<a href="http://www.unisi.it">www.unisi.it</a>	2
Universita degli Studi di Torino	<a href="http://www.unito.it">www.unito.it</a>	2
Universita degli Studi di Trento	<a href="http://www.unitn.it">www.unitn.it</a>	1
Universita degli Studi dell'Insubria (Como)	<a href="http://www.uninsubria.it">www.uninsubria.it</a>	2
<b><u>Lituanie</u></b>		
Mykolo Romerio Universitetas (Vilnius)	<a href="http://www.mruni.lt/">www.mruni.lt/</a>	2
Vilniaus Universitetas (Vilnius)	<a href="http://www.vu.lt">www.vu.lt</a>	2
<b><u>Luxembourg</u></b>		
Université du Luxembourg	<a href="http://wwwfr.uni.lu/">http://wwwfr.uni.lu/</a>	2
<b><u>Norvège</u></b>		
University of Bergen	<a href="http://www.uib.no/jur/en">www.uib.no/jur/en</a> <a href="http://www.uio.no/english/index.html">www.uio.no/english/index.html</a>	2
University of Oslo		2
<b><u>Pays-Bas</u></b>		
Universiteit van Amsterdam**	<a href="http://www.uva.nl">www.uva.nl</a>	2
Rijksuniversiteit Groningen	<a href="http://www.ruq.nl">www.ruq.nl</a>	2
Universiteit Leiden	<a href="http://www.leidenuniv.nl">www.leidenuniv.nl</a>	1
Radboud Universiteit Nijmegen	<a href="http://www.ru.nl/er/english">www.ru.nl/er/english</a>	2
<b><u>Pologne</u></b>		
University of Bialystok	<a href="http://www.uwb.edu.pl">www.uwb.edu.pl</a>	2
University of Lodz	<a href="http://www.uni.lodz.pl/portal/">www.uni.lodz.pl/portal/</a>	2
University of Warsaw	<a href="http://en.wpia.uw.edu.pl/">http://en.wpia.uw.edu.pl/</a>	1
<b><u>Portugal</u></b>		
Universidade Catolica Portuguesa (Lisbonne)	<a href="http://www.ucp.pt">www.ucp.pt</a>	2
Universidade de Lisboa	<a href="http://www.ul.pt">www.ul.pt</a>	2
<b><u>Roumanie</u></b>		
University of Craiova	<a href="http://www.central.ucv.ro/">www.central.ucv.ro/</a>	1
<b><u>République Tchèque</u></b>		
Masaryk University (Brno)	<a href="http://www.muni.cz">www.muni.cz</a>	2
Charles University in Prague	<a href="http://www.prf.cuni.cz">www.prf.cuni.cz</a>	1
<b><u>Slovaquie</u></b>		
Bratislavská Vysoka Skola Prava	<a href="http://www.uninova.sk/pf_bvsp">www.uninova.sk/pf_bvsp</a>	2
<b><u>Slovénie</u></b>		
University of Ljubljana	<a href="http://www.pf.uni-lj.si">www.pf.uni-lj.si</a>	2
<b><u>Suède</u></b>		
Jönköping University	<a href="http://www.hj.se/jibs">www.hj.se/jibs</a>	3
Stockholm University	<a href="http://www.su.se/">www.su.se/</a>	2
<b><u>Turquie</u></b>		
Université Galatasaray (Istanbul)	<a href="http://www.gsu.edu.tr/fr/">www.gsu.edu.tr/fr/</a>	2
Istanbul Bilgi University	<a href="http://international.bilgi.edu.tr/">http://international.bilgi.edu.tr/</a>	1
Yeditepe University (Istanbul)	<a href="http://www.yeditepe.edu.tr">www.yeditepe.edu.tr</a>	1

La liste ci-dessus peut être sujette à modification.

\* Lire conditions concernant le dépôt de candidature pour un séjour à Buceries au chapitre 19

\*\*Séjour limité à un semestre maximum

## 13. Les attentes à l'égard des étudiants et étudiantes

Les étudiants et étudiantes de mobilité sont libres de choisir leur programme d'études à l'université hôte comme ils le désirent. Cela dépend de leurs intentions et de leurs attentes, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance du travail accompli là-bas. **Néanmoins, nous attendons de nos étudiants et étudiantes qu'ils suivent régulièrement le programme choisi, qu'ils travaillent sérieusement et participent effectivement et activement aux cours et séminaires.**

Dans certaines universités cependant, les conditions concernant le travail à fournir par les étudiants et étudiantes sont déterminées strictement. Par exemple, dans certaines universités anglaises, il faut s'inscrire à quatre cours au moins.

Nous attendons également de nos étudiants et étudiantes qu'ils **soient présents dès le premier jour de cours à l'université hôte et participent aux manifestations d'information et d'accueil. Cette condition implique pour certains de passer obligatoirement les examens à la session de mai (et par conséquent de renoncer à les passer à la session d'automne)** (lire également chapitre 14). *En cas d'échec*, l'étudiant ou l'étudiante doit donc **impérativement prendre contact** avec le Bureau Erasmus et relations internationales de la Faculté de droit dès connaissance des résultats d'examens. Des contrôles stricts seront effectués.

## 14. Les reconnaissances

L'étudiant ou l'étudiante qui accomplit un séjour d'études en Suisse ou à l'étranger obtient la reconnaissance des semestres passés dans l'université hôte. Il ou elle peut aussi obtenir la reconnaissance d'examens réussis ou de travaux écrits acceptés.

**Pour le Master of Law un maximum de 35 crédits ECTS peut être reconnu, tous types de mobilité confondus. Le « splitting » des crédits n'est pas possible. Ainsi pour une épreuve réussie à l'étranger, une seule prestation pourra être reconnue à Fribourg. Le cumul d'épreuves réussies n'est autorisé que pour atteindre les 4 ECTS nécessaires pour la reconnaissance d'une prestation.**



**En Mobilité Suisse, les notes obtenues dans l'université d'accueil et reconnues par la Commission des équivalences sont reprises.**

**En mobilité BENEFRU, pour que des prestations d'étude puissent être reconnues par l'Université de Fribourg, l'étudiant ou l'étudiante doit effectuer une préinscription pour la reconnaissance, en plus de l'inscription au programme. Des informations détaillées ainsi que la formule de préinscription pour la reconnaissance sont présentées dans l'aide-mémoire publié par la Commission des équivalences.**

**La reconnaissance académique des examens dépend d'une décision de la Commission des équivalences** dont le président est le Professeur Thomas Probst. La Commission doit constater que les cours suivis à l'université hôte sont suffisamment proches du programme de Fribourg tant par leur contenu que par leur niveau.

Au retour d'un séjour d'études, les demandes de reconnaissance doivent être adressées à la

- Professeure Astrid Epiney pour un séjour d'études à l'étranger ou BENEFRİ,
- Commission des équivalences pour un séjour de mobilité suisse, conformément aux procédures et informations communiquées par la Commission des équivalences.

**Des aide-mémoire sont publiés sur le site Internet de la Faculté de droit :**

■ **Séjour d'études à l'étranger** (Erasmus, CTLS, conventions, etc.) « *Reconnaissance d'examens et de travaux effectués à l'étranger et résumé des principes établis par la Commission des Equivalences* » disponible sur le site Internet de la Faculté de droit et de l'Institut de droit européen.

<http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/recog.php>

■ **Séjour de mobilité suisse**: Formule d'inscription pour les étudiants et étudiantes de la Faculté de droit. Ce document présente les principes généraux de reconnaissance.

[http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/swiss\\_mobility.php](http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/swiss_mobility.php)

■ **BENEFRİ**: Reconnaissance de prestations accomplies à Berne et à Neuchâtel dans le cadre de la collaboration BENEFRİ en droit

<http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/recog.php>

**La décision de reconnaissance est prise au terme du séjour d'études.**

En cas de reconnaissance, les notes obtenues à l'étranger ne sont ni reprises, ni converties dans le système de notes de Fribourg, à l'exception des résultats obtenus lors d'un séjour d'études au CTLS ou dans le cadre du programme de double diplôme Fribourg / Paris II. La reconnaissance d'une branche signifie que l'étudiant ou l'étudiante est dispensé-e de l'examen correspondant à Fribourg. L'examen est considéré comme réussi et indiqué comme tel sur l'attestation de notes. Cette pratique peut avoir des effets, positifs ou négatifs, sur la moyenne nécessaire pour rédiger une thèse de doctorat (4,75). Les notes obtenues dans le cadre d'un séjour de mobilité suisse ou BENEFRİ sont reprises.

Il est également possible de rédiger à l'étranger un travail de séminaire qui pourra être reconnu. Pour cela, il faut qu'il réponde à peu près aux exigences fribourgeoises (longueur et appareil critique).

Pour faire l'objet d'une reconnaissance pour la mention bilingue – tant au niveau bachelor qu'au niveau master - les examens et travaux doivent être réussis dans une université francophone ou germanophone (France, Allemagne, Autriche, Belgique, mobilité suisse). Lorsque les prestations accomplies dans une autre faculté à l'étranger ou en Suisse dans la seconde langue d'études sont reconnues par la Commission des équivalences, elles comptent également pour la mention bilingue. Une demande de reconnaissance additionnelle n'est pas nécessaire. (Sont réservées les conditions pour l'obtention de la mention bilingue selon RE-BIL.)

## 15. Les mentions droit européen, bilingue, et droit des religions

La mention « droit européen » ne peut être obtenue qu'avec le bachelor. Les mentions « bilingue » et « utriusque iuris » peuvent être obtenues au niveau du bachelor et / ou du master. Pour chaque niveau, il existe des conditions spécifiques à remplir.

Si le séjour Erasmus est effectué en 3<sup>ème</sup> année, il est tout à fait possible de remplir certaines des conditions pour obtenir la mention « droit européen », la mention « bilingue » et / ou la mention « utriusque iuris » lors du séjour de mobilité. A cela s'ajoutent les cours comptant pour le master et / ou l'un ou l'autre profil spécifique.

A certaines conditions, les cours reconnus peuvent également compter pour la mention bilingue. (Lire chapitre 14)

## 16. Les profils

Plusieurs profils sont proposés au niveau master, dont le profil « Europe et relations internationales ».

Si le séjour est effectué en 4<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> année, il est possible non seulement de se faire reconnaître des examens comptant pour l'un ou l'autre profil, mais également pour la mention bilingue du master.

Une partie des crédits nécessaires à l'obtention du profil « Europe et relations internationales » peut être acquise à l'étranger, dans le cadre d'un séjour de mobilité. Pour les autres profils, au maximum 12 ECTS peuvent être obtenus à l'étranger. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse <http://www.unifr.ch/droit/fr/mobility/recog.php>

## 17. La mobilité et la formation «bilingue plus»

Il est possible pour les étudiants et étudiantes en droit qui participent à la formation « bilingue plus » d'effectuer un séjour Erasmus.

Le choix de l'université devra toutefois se faire en fonction de la deuxième langue d'études, dans une université partenaire respectivement en France, en Allemagne ou en Autriche. Il s'agit, pour la France, des universités de Rouen, de Paris II et de Strasbourg ; pour l'Allemagne et l'Autriche des universités de Vienne, Linz, Heidelberg, Tübingen, év. Freie Universität Berlin, Würzburg. (Sous réserve de modification).

La participation aux cours des autres facultés peut être soumise à condition (prérequis, accord du professeur concerné, nombre de places, etc.).

Ces étudiants et étudiantes suivent la procédure d'inscription fixée par la Faculté de droit. En plus, ils doivent remplir les conditions fixées par la formation « bilingue *plus* » pour pouvoir se faire reconnaître leur séjour Erasmus également dans le cadre de la formation « bilingue *plus* ». Pour des informations plus détaillées, et pour les questions de reconnaissance « bilingue *plus* », veuillez contacter Mme Sylvia Kilchör (coordination « bilingue *plus* ») (Lire chapitre 22).

Pour les questions de reconnaissance en droit, veuillez vous référer aux informations communiquées par la Commission des équivalences de la Faculté de droit (Lire chapitre 14).

## 18. Le choix de l'université d'accueil et procédures de sélection

Les étudiants et étudiantes devraient d'abord se demander s'ils sont vraiment prêts à investir l'énergie nécessaire pour assurer le succès d'un séjour de mobilité. **Cela signifie dans certains cas de renoncer à la session d'examens précédant le départ en séjour d'études, de façon à être sur place au début du semestre choisi.** Le changement du calendrier académique permettra probablement pour certaines universités de se présenter à la session d'examens d'automne et d'arriver pour le début des cours dans l'université partenaire (lire chapitre 12).

L'étudiant ou l'étudiante devrait ensuite s'informer sur les universités à disposition afin de déterminer laquelle répond le mieux à ses attentes et où il ou elle souhaiterait se rendre. **Il faut être notamment très attentif aux cours proposés, afin de s'assurer que les cours souhaités et susceptibles d'être reconnus sont bien proposés par l'université d'accueil dans l'année académique correspondante.** Le moyen d'information le plus fiable est Internet.

Attention ! Certaines universités exigent au moment de l'inscription un test de niveau de langue, notamment l'Université de Berlin Humboldt.

Une séance d'information a lieu en octobre de chaque année. **Les étudiants et étudiantes intéressés peuvent ensuite s'inscrire. Les formulaires d'inscription sont téléchargeable à partir du site Internet de la Faculté de droit et du Service des relations internationales. Les délais varient en fonction des programmes (voir l'échéancier chapitre 21) ; jusqu'à l'échéance, l'ordre d'inscription n'est pas pris en compte.** Par la suite, pour le programme Erasmus, il est décidé si une sélection est nécessaire pour certaines universités d'accueil. Tel est fréquemment le cas pour les universités suivantes; Berlin, Paris II, Durham, Southampton, Stockholm, Dublin, Rome, Vienne et Copenhague. Un contrôle des inscriptions et, au besoin, une sélection sont faits par une commission ad hoc comprenant des membres des corps professoral, intermédiaire, étudiantin et administratif.

■ **Le séjour d'études à la Bucerius Law School à Hamburg** peut exclusivement avoir lieu au semestre d'automne, de septembre à décembre (4 mois). Les étudiants et étudiantes suivent un programme spécialement conçu pour eux « Program in International and Comparative Business Law » entièrement enseigné en anglais. Il est également possible de suivre quelques cours réguliers (en plus) en allemand. Cependant il n'est pas aisé de coordonner le plan horaire.

Pour la Bucerius Law School, une sélection a lieu d'office. Les étudiants et étudiantes intéressés par un séjour Erasmus à la Bucerius doivent accompagner leur formule de préinscription des documents suivants:

- courte lettre de motivation (statement of purpose) rédigée en anglais
- attestation intermédiaire des notes acquises
- preuve des compétences linguistiques en anglais :
  - TOEFL computer-based test : score minimum 233 ou
  - TOEFL paper-based test: score minimum 577 ou
  - TOEFL Internet-based test : score minimum 90 ou
  - an equivalent IELTS (score minimum 7.0)

Le dossier de candidature doit être envoyé en quatre exemplaires (un original et trois copies).

<http://www.law-school.de/exchangeprogram.0.html?&L=1>

### ■ Procédure de sélection pour un séjour Erasmus

***Lorsque le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles :***

- Les étudiants et étudiantes reçoivent un courrier leur donnant **deux options** :
  - l'étudiant ou l'étudiante qui souhaite maintenir son premier choix confirme par e-mail sa décision au Bureau Erasmus et relations internationales de la Faculté de droit. De plus, il ou elle fait parvenir au Bureau Erasmus et Relations internationales de la Faculté de droit un dossier de candidature composé au minimum de :
    - une lettre de motivation
    - un CV avec photo
    - une copie des résultats obtenus depuis le début des études de droit

**Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires (1 original et 3 photocopies) au Bureau Erasmus et des Relations internationales de la Faculté de droit jusqu'au 5 janvier 2012 au plus tard.**

- l'étudiant ou l'étudiante qui ne souhaite pas investir du temps dans la procédure susmentionnée (point a) peut changer de choix dans la mesure des places disponibles. Il prend rendez-vous auprès du Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit afin d'en discuter avec Mme Ingrid Kramer. La date réservée pour ces entretiens est le 7 décembre 2011.

■ La **Commission Erasmus** rencontrera chaque étudiant et étudiante lors d'un entretien de 10 minutes. Les entretiens auront lieu le 17 janvier 2012. L'horaire et le lieu seront communiqués par courriel. La Commission Erasmus attribue les places à l'issue des entretiens. La décision est communiquée par courrier dans les jours qui suivent la tenue de la Commission Erasmus.

- Les étudiants et étudiantes qui ont obtenu une place en reçoivent la confirmation par écrit.
- Ceux et celles qui ne sont pas retenus pour l'université de leur choix sont invités à discuter des possibilités restantes. L'étudiant ou l'étudiante concerné doit s'efforcer, avec l'aide de la coordinatrice, de trouver une place à l'étranger. **L'expérience démontre qu'il est possible de trouver une place pour tous ceux et toutes celles qui sont suffisamment motivés et flexibles.**

■ **Inscription définitive** : dès que l'étudiant ou l'étudiante reçoit la confirmation qu'une place lui est attribuée, il doit remplir la formule d'inscription définitive et la retourner jusqu'au 3 février 2012 au plus tard. Le délai passé la place peut être attribuée à un autre étudiant ou une autre étudiante.

■ **Procédure de sélection pour les programmes Fribourg / Paris II et le CTLS**

Une sélection a lieu d'office. Des informations détaillées sont communiquées dans des brochures séparées.

■ **Procédure de sélection pour les autres programmes :**

Les étudiants et étudiantes sont priés de se référer aux informations communiquées par les responsables des programmes respectifs.

**Lors d'un séjour de mobilité les candidats et candidates sélectionnés doivent rester immatriculés à Fribourg et être inscrits à notre Faculté.** Ils continuent de payer leurs taxes d'études à Fribourg et sont dispensés du paiement des taxes d'études dans l'université d'accueil lorsqu'il s'agit d'un séjour Erasmus.

Les étudiants et étudiantes doivent se soucier le plus tôt possible des détails concernant l'inscription à l'université hôte et le logement, détails qui devraient être réglés vers le début du semestre de printemps. Dans le cadre d'un séjour Erasmus ils et elles bénéficient en principe pour ces tâches de l'aide de l'université d'accueil.

Pour un séjour Erasmus, les questions financières sont à régler avec le Service des relations internationales, dans le courant de l'été. Le montant de la bourse est versé sur le compte des étudiants et étudiantes au début du semestre de mobilité.

## 19. La préparation du séjour

**Afin d'en profiter au maximum, un séjour dans une autre Faculté, en Suisse ou à l'étranger, quel que soit le motif pour lequel on l'effectue, doit se préparer avec attention.**

La préparation linguistique joue un rôle majeur. Mieux vous maîtriserez la langue dès votre arrivée, plus rapidement vous vous sentirez à l'aise dans votre nouvel environnement. Le Centre de Langues de l'Université de Fribourg vous offre diverses options. Dans le cadre du programme Erasmus, les universités d'accueil proposent aussi souvent un cours intensif précédant le début des cours.

Cours intensifs Erasmus de langues (CIEL) : Il est possible de participer aux cours intensifs Erasmus de langues (CIEL). Ces cours sont des cours spécialisés dans les langues les moins répandues et les moins enseignées.

<http://www.unifr.ch/international/fr/out/program/erasmus>

## 20. L'échéancier 2012/2013

### ■ **Lundi 17 octobre 2011, 19h15, MIS Auditoire C: Séance d'information :**

- Programme Erasmus, Double diplôme Fribourg / Paris II, Center for Transnational Legal Studies (CTLS), Sommer Universität Salzburg, ISEP (International Student Exchange Program), CREPUQ (universités du Québec), Conventions, Alabama Exchange Program, Mobilité suisse

### ■ **Lundi 31 octobre 2011**

- Délai de **préinscription pour les programmes ISEP, CREPUQ et Conventions**

### ■ **Friday, November 11, 2011**

- **Alabama Exchange Program:** Sign up deadline for the Language test (mail to [helena.langenegger@unifr.ch](mailto:helena.langenegger@unifr.ch))

### ■ **Friday, November 25, 2011**

- Alabama Exchange Program:** Written language test

### ■ **Lundi 28 novembre 2011**

- Délai de **préinscription pour un séjour Erasmus**

### ■ **Tuesday, November 29, 2011**

- **Alabama Exchange Program :** Oral language tests

### ■ **Mercredi 7 décembre 2011**

- **Entretiens individuels** (sur rendez-vous) relatifs aux candidatures Erasmus

### ■ **Jeudi 5 janvier 2012**

- Délai de réception des **dossiers de candidatures complets pour le programme Erasmus** (seulement en cas de procédure de sélection), le **CTLS et le Double diplôme Fribourg / Paris II**

### ■ **Lundi 16 janvier 2012**

- **Commissions CTLS et Paris II :** entretiens avec les étudiants et étudiantes invités

### ■ **Mardi 17 janvier 2012**

- **Commissions Erasmus :** entretiens avec les étudiants et étudiantes invités

### ■ **Saturday, January 31, 2012**

- **Alabama Exchange Program:** Application including all supporting materials

### ■ **Vendredi 3 février 2012**

- Délai de réception des **dossiers d'inscription définitifs pour le programme Erasmus et le Double diplôme Fribourg / Paris II**

## 21. Les adresses utiles

### ■ Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit

Université Miséricorde  
Bureau 4060  
CH-1700 Fribourg  
Tél. : + 41 (0)26 300 81 12  
Fax : + 41 (0)26 300 96 25  
E-mail : [droit-erasmus@unifr.ch](mailto:droit-erasmus@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/ius](http://www.unifr.ch/ius)

#### Heures de réception

Lundi 15h00-16h30  
Mercredi et Vendredi 12h00-14h00  
et sur rendez-vous

### ■ Service des Relations internationales

Université Miséricorde  
CH-1700 Fribourg  
E-mail : [international@unifr.ch](mailto:international@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/international](http://www.unifr.ch/international)  
Bureau 4059A  
Tél. : + 41 (0)26 300 70 47

#### Heures de réception

Lundi 11h00 – 15h00  
Mercredi 14h00 – 16h00  
Jeudi 10h00 – 12h00

### ■ Déléguée pour la mention bilingue

E-mail : [christiana.fountoulakis@unifr.ch](mailto:christiana.fountoulakis@unifr.ch)

### ■ Commission des équivalences

E-mail : [euroinstitut@unifr.ch](mailto:euroinstitut@unifr.ch) (Erasmus / BENEFR)

E-mail : [thomas.probst@unifr.ch](mailto:thomas.probst@unifr.ch) (Président de la Commission)

### ■ Alabama Exchange Program

Lehrstuhl für Zivil- und Handelsrecht  
Av. de Beauregard 13, Büro 5.421  
CH-1700 Fribourg  
Tél.: + 41 (0)26 300 80 80  
E-mail: [mirco.anderegg@unifr.ch](mailto:mirco.anderegg@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/zrhr/Home/alabama](http://www.unifr.ch/zrhr/Home/alabama)  
Reçoit sur rendez-vous

### ■ Coordination „bilingue plus“

Centre de langues  
Bureau 5146  
e-mail: [sylvia.kilchoer@unifr.ch](mailto:sylvia.kilchoer@unifr.ch)  
Tél. + 41 (0)26 300 75 05  
Reçoit sur rendez-vous

### ■ Centre de Langues

Rue du Criblet 13  
CH-1700 Fribourg  
Tél. : + 41 (0) 26 300 79 99  
[www.unifr.ch/centredelangues](http://www.unifr.ch/centredelangues)

### ■ ESN

#### Erasmus Student Network de Fribourg

Université Miséricorde  
Bureau 3010  
CH-1700 Fribourg  
Tél. : + 41 (0)26 300 70 27  
E-mail : [fribourg@esn.ch](mailto:fribourg@esn.ch)  
<http://fribourg.esn.ch/>

#### Heures de réception

Mercredi 12h00 – 14h00

### ■ Swiss Occidental Leonardo

(Programme européen Leonardo da Vinci)  
c/o CCF SA, Pré-Fleuri 6, Case postale  
1951 Sion  
Tél. : + 41 (0)27 327 35 20  
E-mail : [sol@s-o-l.ch](mailto:sol@s-o-l.ch)  
[www.s-o-l.ch](http://www.s-o-l.ch)

## Récapitulatif (sous réserve de modifications)

X : OUI    --- : NON

Titre du programme	Taxes d'études à Fribourg	Taxe de participation au programme	Autres frais	Bourses	Délais inscription
Mobilité Suisse	X	---	Possible	---	SA : 15 avril SP : 15 novembre
BENEFRI	X	---	Possible	Rembour- sement partiel des frais de train	SA : 30 septembre SP 28 février <i>Préinscription reconnaissance SA 30.11.11 / SP 30.04.12</i>
ERASMUS	X	---	Possible	X	28.11.2011
Double diplôme Fribourg / Paris II	X	---	Possible	---	5.01.2012
CTLS	X	X	Possible	Sous réserve	5.01.2012
Alabama Exchange Program	X	X	Possible	---	<i>Language Tests : 25.11.11 (written) and 29.11.2011 (oral)</i> Application : 31.01.12
Summer School Salzburg	X	X	Possible	X	1 <sup>er</sup> mars 2012
ISEP Exchange	X	X	Possible	X	31.10.2011
ISEP Direct	X	X	Possible	---	31.10.2011
CREPUQ	X	X	Possible	---	31.10.2011

## Notes personnelles

[www.unifr.ch/droit](http://www.unifr.ch/droit)  
[droit-erasmus@unifr.ch](mailto:droit-erasmus@unifr.ch)

Bureau 4060, Miséricorde, Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg  
Tél. 026 / 300 81 12 Fax 026/300 96 25



UNIVERSITAS  
FRIBURGENSIS

FACULTÉ DE DROIT / BUREAU ERASMUS DROIT  
RECHTSWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT / ERASMUS IUS BÜRO